



Numéro de compte
Code du conseiller
Nom du compte

Ajout ou changement de bénéficiaire

Pour les comptes enregistrés (SAUF POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC)

À : Scotia Capitaux Inc. (« Scotia Capitaux »)

Rentier désigné (comptes FRR seulement)

Nom
Numéro d'assurance sociale

Désignation du ou des bénéficiaires

1. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %
2. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %
3. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %
4. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %
5. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %
6. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %
7. Nom
Numéro d'assurance sociale Lien Pourcentage %

Attestation

Le soussigné (le « rentier ») est le propriétaire inscrit du compte enregistré (le « régime ») indiqué ci-dessus.
Le rentier a demandé que Scotia Capitaux, à titre de mandataire de la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (le « fiduciaire »), inscrive dans ses registres les bénéficiaires indiqués ci-dessous.
Le rentier comprend qu'à son décès, le mandataire peut exiger des lettres d'homologation et une copie notariée du dernier testament avant de distribuer les avoirs détenus dans le régime.
En conséquence, dans la mesure où Scotia Capitaux met à jour ses renseignements en dossier, le rentier convient de tenir Scotia Capitaux et le fiduciaire à couvert de toute responsabilité à l'égard des réclamations, actions, poursuites, pertes, charges, frais, dommages-intérêts ou obligations que pourraient subir Scotia Capitaux et le fiduciaire en raison de la désignation de bénéficiaire ou relativement à celle-ci.

Signature

Signature du rentier Date